

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01183
Numéro SIREN : 530 990 290
Nom ou dénomination : 7 FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 10037

7 FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social : Espace Performance - Centre Alphasis
Bâtiment G1 - 35760 ST GREGOIRE
530 990 290 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2021

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-huit juin,
A dix-sept heures,

Les associés de la société **7 FINANCES**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la société d'avocats WM LAW, sis à RENNES (35000), 8 place du Colombier, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-------------------|
| - Monsieur Bertrand DESCOTTES, titulaire de | 99 parts sociales |
| - Madame Josée DESCOTTES, titulaire de | 1 part sociale |

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DESCOTTES, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Guillaume de CHAMPEAUX de la BOULAYE, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- .../...
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- .../...
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la gérance, constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés lors de l'assemblée générale en date du 22 juillet 2020, que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Certifié conforme
Monsieur Guillaume de CHAMPEAUX de la BOULAYE
Gérant

